

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 février 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 27 janvier 2025

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 16

- de votants : 19

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

02\_2025

**Secrétaire de Séance :**

Mme Fanny RICHARD

**OBJET :**

- Calcul des restes à réaliser du budget 2024

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits**

Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

**Etaient présents (16) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, François BLAT, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sandrine MERCIER, Valérie MAHIEU, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Sabine TROUILLET, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

**Ont donné pouvoir (3) :** Xavier LACAILLE donne pouvoir à François ERLEM, Sabine HENNEBERT donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Jean-Marc DUMEIGE donne pouvoir à Marie-Claire DELAIRE

**Excusés (4) :** Romain POLLART, Michaël DELATTRE, Jean-Philippe MICHEL, Simon BRASSART

Afin de les imputer sur le budget 2025, il convient de déterminer les restes à réaliser de l'année 2024 financièrement engagés et en cours d'exécution :

Article	Fonction	Fournisseur	Montant
21553	414	Axione	4 223, 08 €
2031	321	SARL Laurence Lefevre	3 492 €
<b>Total</b>			<b>7 715, 08 €</b>

**Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- d'acter les restes à réaliser du budget principal 2024.